

TEST DE CONNAISSANCE DU FRANÇAIS (TCF) : CERTIFICATION

Passer le TCF pour accéder à la nationalité française, trouver un emploi ou une formation



Objectifs

- Mesurer le niveau de compétences en français sous forme de tâches pratiques permettant d'évaluer et certifier les compétences à communiquer en contexte professionnel et quotidien.
- Sécuriser la situation administrative et professionnelle du candidat (accès à la formation professionnelle, à l'emploi, à la promotion ou à la mobilité professionnelle).

Programme

La certification est composée de 4 épreuves :

1- **Une épreuve de compréhension orale de 15 minutes**, composée de 20 questions à choix multiple qui a pour objectif d'évaluer la façon dont les candidats reçoivent des messages parlés produits par un ou plusieurs locuteurs en milieu francophone ;

2- **Une épreuve de compréhension écrite de 20 minutes**, composée de 20 questions à choix multiple qui a pour objectif d'évaluer la façon dont les candidats reçoivent des messages écrits produits par un ou plusieurs locuteurs en milieu francophone ;

3- **Une épreuve d'expression écrite de 30 minutes**, composée de 3 tâches :

- L'objectif de la tâche 1 est d'évaluer la façon dont les candidats rédigent un message pour décrire un objet en réaction à une question posée.
- L'objectif de la tâche 2 est d'évaluer la façon dont les candidats rédigent un récit d'activités en fonction d'un objectif précis.
- L'objectif de la tâche 3 est d'évaluer la façon dont les candidats donnent leur avis ;

4- **Une épreuve d'expression orale de 10 minutes** : le candidat répond à 3 questions posées par un examinateur lors d'un entretien individuel. L'épreuve a pour objectif général d'évaluer les candidats sur leur capacité à échanger avec une personne qu'ils ne connaissent pas, de manière spontanée et continue et à obtenir des informations.

- L'objectif de la question 1 est d'évaluer la capacité du candidat à parler de lui-même (identité, parcours professionnel)
- L'objectif de la question 2 est d'évaluer la capacité du candidat à obtenir des informations dans une situation en interaction.
- L'objectif de la question 3 est d'évaluer la capacité du candidat à exprimer son opinion, sa préférence.



Durée

1h en journée

Public

Personne de langue maternelle étrangère souhaitant valider son niveau en langue française.

Tarifs

140 €

Financement possible par le Compte Personnel de Formation



TEST DE CONNAISSANCE DU FRANÇAIS (TCF) : CERTIFICATION

Suite

Les résultats :

Chaque candidat reçoit une attestation qui comporte :

- Un score pour la compréhension orale et un score pour la compréhension écrite ;
- Une note sur 20 pour l'expression orale
- Une note sur 20 pour l'expression écrite
- Un niveau par compétences (compréhension orale, compréhension écrite, expression orale, expression écrite), qui pourra aller de « A2 » à « B1 »
- Une indication concernant l'atteinte ou non du niveau requis dans le cadre d'une demande de naturalisation française : « B1 atteint » ou « B1 non atteint »
- Une indication concernant l'atteinte ou non du niveau requis dans le cadre d'une demande de carte de résident : « A2 atteint » ou « A2 non atteint »

Le candidat est positionné sur un continuum de 2 niveaux allant du A2 au B1, comme défini par le Conseil de l'Europe dans le cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL).

Le + de cette formation

- Langue de la formation : français
- Accueil individualisé
- Accompagnement de l'équipe d'AMS tout au long du processus
- Écoute et bienveillance

Modalités d'admission

Inscription valide aux sessions proposées

Modalités d'évaluation

Passation TCF

Modalités de validation

Attestation de niveau

Informations complémentaires

Durée des épreuves :

- Compréhension orale (20 questions) : 15 minutes
- Compréhension écrite (20 questions) : 20 minutes
- Expression écrite (3 questions) : 30 minutes
- Expression orale : 10 minutes

Lieux

- Toulouse Matabiau

Accessibilité handicap

Formation accessible aux personnes en situation de handicap

